



MAIRIE d'ALTRIPPE

Commune d'ALTRIPPE



Elections municipales
2014

Le mot du maire

Altrippoises, Altrippois,

Le conseil municipal s'associe à moi pour remercier les électrices et électeurs d'Altrippe qui, par leurs suffrages, nous ont témoigné leur confiance.

C'est une nouvelle équipe et c'est à elle de prendre les décisions qui permettent que chaque habitant soit écouté et que son bien-être soit amélioré.

Pour cela, je compte également sur notre personnel communal qui a déjà prouvé sa compétence et que je salue afin qu'il continue à nous aider pour un service de proximité au quotidien.

Concernant les axes prioritaires que nous nous sommes fixés en fonction des disponibilités financières de la commune, il ressort que certains chantiers, tels que l'aménagement des trottoirs existants, la création de nouveaux trottoirs, et surtout l'extension du cimetière, pourront être réalisés au plus vite.

Cependant, je n'exclue pas, si les conclusions de l'étude financière relative aux travaux d'enfouissement des réseaux secs s'avèrent positives, de passer le marché de la tranche ferme (rue principale, de la maison de Jeanine ENGEL jusqu'à la place Ste Barbe).

Et pour la suite, nous verrons.

Toutefois, sachez qu'avant tout, ma préoccupation première sera de gérer en « bon père de famille ».

Une commune se doit également de vivre en communauté.

A cet effet, je souhaite une redynamisation associative au sein de notre village.

Je pense que c'est un souhait collectif. La commission des fêtes et animations s'est d'ores et déjà mise au travail et de nombreuses personnes ont participé à la première réunion et je les en remercie.

Et que cela concerne le domaine sportif, le domaine culturel ou autre, nous ne pourrions que contribuer, par cette action, à créer ou à renouer le contact entre les habitants du village.

N'hésitez pas à participer à ce renouveau afin que toutes les classes d'âge y soient associées.

Je pense sincèrement qu'une cohésion entre les habitants ne peut être que profitable.

Enfin je voudrais remercier le maire sortant, Jean Paul SCHALL, ainsi que ses deux adjoints, Jean Paul WENDEL et Roland HERGOTT, pour le travail qu'ils ont accompli pour ALTRIPPE.

Merci mille fois à eux.

Je souhaite également, en mon nom et en celui des élus, tous nos vœux de bon rétablissement à notre ancien maire, André MOLTER, ainsi qu'à toutes celles et ceux du village qui seraient malheureusement touchés par la maladie.

Courage à vous

Le Maire
Alain KONIECZNY

DELEGUES AUX E.P.C.I.

DELEGUE COMMUNAUTAIRE - C.C.C.M. MORHANGE

Titulaire : KONIECZNY Alain

Suppléant : ALBERT Julien

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE HELLIMER-FREMESTROFF

KONIECZNY Alain - SCHMITT Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

KONIECZNY Alain - KLEIN Christophe

SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIERE

ALBERT Julien - FISCHER Jean-Paul

COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

KONIECZNY Alain - ALBERT Julien - SCHMITT Laurent - FISCHER Jean-Paul - FRANCHINI Jean-Luc

C.C.A.S.

KONIECZNY Alain - BAURIERES Martine - RICHERT Rosetta - GOUTH Laurent

COMMISSION SECURITE

SCHMITT Daniel - KLEIN Christophe - FISCHER Jean-Paul - SCHMITT Kévin

COMMISSION DES FETES, JEUNESSE, ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS

KLEIN Christophe - SCHMITT Kévin - BAURIERES Martine - RICHERT Rosetta - FRANCHINI Jean-Luc - ALBERT Julien - GOUTH Laurent - ERBRECH Julien

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, FORET ET CHASSE

SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel - FISCHER Jean-Paul

COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

ALBERT Julien - BAURIERES Martine

COMMISSION CIMETIERE

ALBERT Julien - FRANCHINI Jean-Luc - SCHMITT Daniel - SCHMITT Laurent - FISCHER Jean-Paul

Correspondant communal sécurité routière : SCHMITT Daniel

Correspondant communal défense : KLEIN Christophe

D'office, le maire fait partie des diverses commissions
Des personnes non élues peuvent faire partie de certaines commissions.

RAPPEL

Carte d'identité

Pièces nécessaires pour le renouvellement du document

personne majeure:

- 2 photos
- L'ancienne carte
- Justification de domicile
- Extrait d'acte de naissance

personne mineure :

- + Copie carte nationale d'identité du parent
- + Copie du livret de famille

A noter :

La durée de la validité de la carte d'identité est de 15 ans pour les personnes l'ayant demandée ou renouvelée avant le 1/01/2014 en ayant été majeures au moment de l'obtention de ce document. Cette règle ne s'applique pas aux personnes l'ayant obtenu en étant mineures, la validité reste de 10 ans.

Passeport

Il y a lieu de s'adresser à une mairie disposant de la station nécessaire à l'établissement du document (St Avoild).

Extrait d'acte de naissance

Ce document est établi par la mairie de la commune de naissance.

Pour l'obtenir il faut le demander par

- Internet, sur le site de la commune de naissance
- Par courrier

S'il besoin, Corinne, notre secrétaire, se fera un plaisir de vous guider.